

Master MEEF 2 DEG - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master MEEF 2 DEG - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02028612

HAL Id: hceres-02028612

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028612>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré

Université de Picardie Jules Verne - UPJV

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Psychologies, éducations, enseignement

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne - UPJV

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - 2nd degré* (MEEF 2nd degré) est porté par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie d'Amiens, structure fédérative de l'Université de Picardie Jules-Verne sur trois sites : Amiens, Beauvais et Laon. Le master répond au cadre national du diplôme de master et s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (25 juillet 2013).

Il se décline en 13 parcours, 11 visant le professorat en collège ou lycée général (*Documentation, Allemand, Espagnol, Lettres, Physique-Chimie, Education physique et sportive, Arts plastiques, Anglais, Histoire-Géographie, Mathématiques, Sciences et vie de la Terre*), et deux spécifiques au professorat en lycée professionnel (*Mathématiques/Sciences* et *Lettres/Histoire-Géographie*). La formation sur deux ans prévoit des cours en présentiel ainsi que des stages. Les fonctionnaires stagiaires sont pris en charge dans les trois centres en fonction du département auquel ils sont affectés. Leur professionnalisation est assurée par une alternance mise en place en 2nde année de formation. Les autres étudiants accèdent, en substitution, à un stage d'une durée de 8 semaines. Ainsi chaque parcours se décline en 2nde année en cursus 1, accueillant les étudiants fonctionnaires stagiaires lauréats du concours ayant à valider le master (1A) ou déjà détenteurs d'un master (1B), et cursus 2 accueillant des étudiants souhaitant préparer à nouveau le concours, mais aussi des enseignants en poste souhaitant valider un master ou préparer l'agrégation interne.

Analyse

Objectifs
L'objectif de la formation est de préparer à l'acquisition de compétences pour devenir enseignant du second degré dans les différentes matières scolaires. Cette formation est calquée sur les conditions de recrutement des personnels de l'éducation nationale et plus spécialement sur les exigences des concours de recrutement. Le master et le concours sont organiquement liés. Le master repose sur l'acquisition de connaissances scientifiques, didactiques, disciplinaires et professionnelles, ainsi que des compétences en matière de recherche. L'agrégation interne fait l'objet d'une préparation spécifique en 2 nd e année (M2) cursus 2.
Organisation
Le master <i>MEEF 2nd degré</i> est constitué de 13 parcours. Les 13 parcours sont organisés de manière similaire autour de 5 blocs distincts mais disproportionnés : disciplinaire (400h, 44 ECTS), didactique (270h, 25 ECTS), contexte d'exercice du métier (80h, 10 ECTS), mise en situation professionnelle (57h, 23 ECTS,) et recherche (33h, 18 ECTS). Des enseignements à distance sont proposés à titre complémentaire ou si la situation l'impose lorsque les enseignants sont éloignés ou pour les

étudiants salariés en général. La présentation d'un seul master pour 13 parcours rend plus complexe l'appréciation des dispositifs mis en place à des fins de mutualisation, et cela d'autant plus qu'il faut ajouter nécessairement la contribution du rectorat.

En 1^{ère} année (M1), la formation est essentiellement consacrée à la préparation aux concours (CAPES, CAPET, CAPLP). Le volume horaire global est de 585h en moyenne selon les parcours. En M2, il existe plusieurs cursus, selon la situation des étudiants. Les cursus 1A et 1B regroupent les étudiants fonctionnaires stagiaires lauréats du concours ayant à valider le master (1A) ou déjà détenteurs d'un master (1B). Il regroupe, au sein du cursus 2, des étudiants souhaitant préparer à nouveau le concours, mais aussi des enseignants en poste souhaitant valider un master et également des enseignants souhaitant préparer l'agrégation interne. Le cursus 2 gagnerait à être plus individualisé en prenant en compte la diversité des projets professionnels.

En M1, le bloc 1 disciplinaire (340h) comprend un module de remise à niveau (40h), un enseignement de langue vivante (20h), une unité d'enseignements (UE) disciplinaires (200h) et une préparation spécifique aux écrits et aux oraux du concours (80h). Le bloc 2 comprend un module de pédagogie du numérique dont le volume horaire est réduit (12h), une UE de culture scientifique et didactique (54h) et une UE de didactique de la discipline (54h) dont les contours sont peu identifiables. Le bloc 3 tronc commun (40h) est la seule UE comprenant un équilibre relatif entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD), les autres blocs étant essentiellement voire exclusivement assurés sous la forme de TD. Certains CM et TD sont inter-dégrés, dans l'UE tronc commun, sur les questions éducatives. La formation du bloc 3 (contexte d'exercice du métier, tronc commun) est implantée sur les différents sites de l'ESPE, Laon, Beauvais et Amiens. Elle est aussi proposée sous forme de « capsules » unité d'enseignement à distance. Cette information n'est pas donnée pour les autres blocs. Les axes du bloc 3 sont présentés de manière succincte. Le bloc 4 comprend 27h d'enseignement et un stage filé équivalent à 4 semaines d'observation puis de pratique accompagnée. Le bloc 5 (18h) est consacré en M1 à l'écriture d'un mémoire au caractère disciplinaire. A l'exception du bloc 3, on ne sait pas précisément qui dans l'équipe pédagogique est chargé d'assurer les enseignements de M1.

En M2, le volume horaire global équivaut à environ 295h. Le bloc 1 disciplinaire (60h) est constitué d'une UE de langue étrangère non compensable (20h), d'une UE disciplinaire (40h) pour le cursus 1 ou d'une UE de préparation aux concours (40h ou 60h) pour les étudiants du cursus 2 souhaitant présenter à nouveau le CAPES et les enseignants souhaitant préparer l'agrégation. Le bloc didactique (150h) comprend un module de pédagogie du numérique dont le volume horaire est réduit (8h), en revanche l'UE didactique a un volume horaire conséquent (142h). Le bloc 3 en M2 (40h) ne diffère pas du bloc 3 en M1. En plus des deux axes du bloc 3 présentés de manière succincte, est listé un ensemble de thématiques sans réelle cohérence entre elles. Conçu par le groupe de pilotage du bloc, le programme conçu de façon spiralaire (thème abordé en M1, approfondi en M2) n'apparaît pas explicitement ici. Les difficultés propres à la mise en œuvre du tronc commun sont en revanche bien analysées. Le bloc tronc commun a d'ailleurs fait l'objet d'une évolution récente, impulsée par le travail du chargé de mission tronc commun entre le master *MEEF 1^{er} degré*, les différents parcours du *MEEF 2nd degré* et le master *MEEF Encadrement éducatif*. Le bloc 4 et le bloc 5 s'articulent étroitement en M2 : un stage en responsabilité (cursus 1) ou en pratique accompagnée (cursus 2), assuré sous le contrôle d'un tuteur mixte, sert d'appui à un atelier de pratique professionnelle (30h) et à l'écriture d'un mémoire professionnel (15h). A l'exception du bloc 3, on ne sait pas précisément qui dans l'équipe pédagogique est chargé d'assurer les enseignements de M2.

Des efforts semblent avoir été conduits depuis deux ans pour aboutir à un modèle de maquette unique regroupant les enseignements communs. Pour le *MEEF 1^{er} degré* comme le *MEEF 2nd degré*, la formation est organisée en 5 blocs. Outre un module commun de langue (de 20h) imposé chaque année dans le cahier des charges d'un master MEEF (bloc 1 disciplinaire), le tronc commun se concentre sur 40h par an, avec les masters *MEEF 1^{er} degré* et *Encadrement éducatif* sous la mention Contexte d'exercice du métier (bloc 3). Ces heures communes occasionnent une distribution des étudiants suivant leur bassin géographique et non plus suivant leur parcours ou mention. Les mêmes thèmes sont en effet abordés pour l'acquisition d'une culture commune. En M1, des éléments contextuels précisent le cadre dans lequel évolue le système éducatif, et en M2 les thèmes portent davantage sur l'exercice du métier. Les parcours adaptés traitent de sujets plus larges. La présence de modules spécifiques au sein du tronc commun des M2 rend l'appellation inadaptée. Pour le parcours adapté en M2 (cursus 2), le fait que des thématiques (les nouvelles formes de pauvreté, la laïcité...) soient proposées suivant « les compétences des formateurs qui ont bien voulu s'impliquer » comporte des limites quant à la cohérence de l'ensemble. Les efforts réalisés pour bâtir ce tronc commun montrent la difficulté à réussir une culture partagée tant sur les aspects logistiques que conceptuels.

Malgré des intentions de mutualisation, plusieurs difficultés sont pointées du doigt, qu'elles soient logistiques (administratives, communicationnelles...) ou de contenus (cohérence, agrégat de thématiques, décalage de représentation...). La cohabitation entre les formateurs du rectorat et ceux de l'ESPE, voire de l'Université, montre combien il est nécessaire de dépasser une fonctionnalité par agrégat pour s'assurer que la culture professionnelle soit vraiment partagée, bien qu'adossée à des logiques institutionnelles héritières de cultures différentes.

Positionnement dans l'environnement

Le master *MEEF 2nd degré* s'inscrit pleinement dans le champ *Psychologies, éducations, enseignement*, mais du fait de la pluralité des parcours disciplinaires et multidisciplinaires qui le constituent, il est d'emblée adossé aux autres champs de formation de l'Université.

Le positionnement de la formation dans l'environnement de la recherche n'est pas précisé.

Il est fait mention d'une collaboration avec la maison des langues pour l'UE de langue vivante.

Les collaborations apparaissent comme des partenaires naturels de l'environnement éducatif, réseaux pédagogiques ou services spécifiques des collectivités territoriales, tels que les assurances et mutuelles (MAIF, la GMF, la MGEN et l'Autonome de Solidarité), avec des partenaires institutionnels comme Canopé et l'Office central de coopération à l'école (OCCE), des partenaires territoriaux (ex : conseil régional) et des partenaires académiques dont il est dit qu'ils participent fortement à la formation, mais pas précisément à quelle hauteur ni en quoi.

Dans le cadre de la nouvelle région « Hauts de France », un partenariat avec l'ESPE de l'Académie de Lille ne manquera pas d'être envisagé à l'avenir, cependant son périmètre est à définir et des exigences de cohérence toujours plus compliquées pointent déjà.

Equipe pédagogique

Le dossier mentionne la perte de 40 postes en quatre ans. Depuis 2010, un cinquième de ses formateurs (13,5 postes gelés, 15 postes redéployés, départs à la retraite, mutations) aurait disparu. La composition de l'équipe pédagogique montre une mixité dans les catégories d'intervenants. La fluctuation sur ces trois dernières années ne permet pas de relever une tendance particulière, si ce n'est le maintien à environ 60 % des enseignants issus du second et du premier degré détachés dans le supérieur. Il y a peu d'enseignants en temps partagé (12 %). On peine à savoir ce que revêtent les termes « pas de formateurs associés, ni de formateurs académiques » qui laisseraient à penser à un retrait des forces vives du rectorat sur la mention. Aucun groupe de pilotage académique ESPE-rectorat 2nd degré n'a été créé pour servir de point d'appui à la mention *MEEF 2nd degré*. Il est sans doute plus compliqué d'assurer une cohérence pour une équipe d'enseignants en vacation. La présence accrue d'enseignants de terrain laisse à penser à des interventions professionnelles proches des réalités du métier, mais la faible proportion des enseignants-chercheurs, et plus particulièrement des professeurs d'université, interpelle dans un diplôme de niveau master dont une des dimensions peut être de conduire à la recherche. Ce constat est majeur sur le site de Beauvais et celui de Laon.

L'équipe de direction bénéficie d'un nombre important de personnels dédiés à des missions particulières, mais on ne sait pas si ces personnels occupent la totalité de leur temps de travail sur ces missions. La composition et les responsabilités des membres de l'équipe est bien décrite : direction de l'ESPE, direction de la mention *MEEF 2nd degré*, chargés de mission tels qu'un responsable de la mention, une chargée de mission professionnalisation, une chargée de mission numérique, un chargé de mission tronc commun et un chargé de mission recherche, responsabilité de département, responsabilité de parcours. Il est regrettable que le rôle de la directrice adjointe en charge du 2nd degré ne soit pas précisément décrit.

On comprend que pour chaque parcours il existe deux responsables : un pour l'UFR, un pour l'ESPE. On peut regretter que cette responsabilité soit divisée. Elle gagnerait à être unifiée.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs par parcours ne sont pas détaillés, ni en M1 ni en M2. Entre 2013 et 2015, les M1, tous parcours confondus passent de 205 à 289. Les M2 passent de 140 à 400. La variation d'effectif à la hausse en M2 s'explique surtout par le passage en M2 des étudiants ayant échoué au concours. Une attestation universitaire d'enseignement complémentaire est proposée aux étudiants de M1 déjà détenteurs d'un master préparatoires des concours du M1 mais ne souhaitant pas valider leur année de master MEEF.

Le taux de passage M1-M2 varie entre 75 et 81 % sur les trois années. La réussite en M2 passe de 27 et 33 % en 2014 et 2015, et était de 73 % sur l'année initiale de 2013. A priori, le taux de réussite/d'échec au master ne serait pas très indicatif car plusieurs catégories d'étudiants profitent du master uniquement pour préparer le concours (le cursus 1B est composé de fonctionnaires stagiaires dispensés de valider le master). Les étudiants qui échouent optent pour des heures de contractuels et présentent plusieurs années de suite le concours jusqu'à l'obtention. Il faut dire que l'offre en matière de réorientation, ou autre orientation est inexistante, tant sur d'autres métiers éducatifs que dans le domaine de la recherche proprement dit.

Une préparation aux concours est à nouveau proposée en M2 aux étudiants ayant échoué à ces derniers à l'issue du M1. Aucun dispositif de réorientation n'est envisagé pour ces étudiants de M2 cursus 2.

Le cas des étudiants ayant réussi le concours mais n'ayant pas réussi le master n'est pas évoqué.

L'ESPE s'est donné pour objectif de reconstituer un vivier d'enseignants dûment formés pour l'académie. Le taux d'insertion professionnelle est semble-t-il élevé, mais aucune donnée précise ne permet de valider le propos.

La poursuite d'études en doctorat ne fait l'objet d'aucune réflexion particulière, l'objectif premier étant le pourvoi des postes aux concours de l'Education Nationale. Les étudiants qui échouent aux concours à l'issue du M2 constituent quant à eux un vivier de contractuels pour l'académie.

Place de la recherche

L'ESPE ne dispose pas à proprement parler de structure de recherche. Les enseignants chercheurs, mènent pour la plupart leurs recherches au sein du CAREF - Centre Amiénois de Recherche en Education et Formation, en sciences de l'éducation. Les recherches semblent appliquées directement aux outils éducatifs. Les liens entre l'ESPE et les autres laboratoires de l'UPJV ne sont pas cités.

Si des collaborations et journées d'études apparaissent comme un élément dynamique de l'axe recherche, peu d'éléments permettent d'explicitier la place et le rôle de l'ESPE et du master *MEEF 2nd degré* dans leur mise en place.

La politique d'incitation à participer, de valorisation et de diffusion ne rend pas compte d'une activité de recherche propre à l'étudiant, mais plutôt d'une participation à l'existant.

Un groupe de recherche action en « langues » offre de belles perspectives d'extension du dispositif général d'initiation à la recherche en offrant aux étudiants des parcours LV de réelles opportunités d'expérimenter une démarche de recherche.

Les objectifs des temps de formation spécifiques à la recherche sont bien explicités. L'initiation à la recherche se fait principalement par le biais de séminaires assurés par des enseignants-chercheurs (EC) de l'ESPE fédérative. Le séminaire sert de point d'appui à l'écriture et la soutenance d'un mémoire en M1, prolongé par un mémoire au caractère plus

professionnel en M2 (bloc 5). Pour chaque parcours, les laboratoires d'appartenance des EC en charge des séminaires du bloc 5 sont listés. Si le rapport est bien établi entre les thèmes de travaux retenus par les étudiants et les axes du laboratoire auquel est adossée l'ESPE, il reste que ces axes ne sont pas évoqués. La compétence concernant les éléments de cadrage sur les attendus du mémoire fait apparaître de prime abord un rapport tenu à la recherche. La dimension de la recherche se cantonne toutefois à apprécier l'actualité des travaux scientifiques dans un domaine considéré, mais ne semble pas positionner les étudiants dans une initiation de chercheur (actif). Les liens entretenus entre le bloc 5 et les autres blocs du master ne sont pas évoqués. La façon dont la recherche irradie les autres blocs n'est pas décrite. En M2, le volume de 15h de séminaire initiation à la recherche est comptabilisé avec le mémoire professionnel et compte pour 30 ECTS, ce qui représente un volume important s'il n'était pas assorti d'un suivi individualisé et d'une soutenance de mémoire en bonne et due forme.

La continuité du travail de recherche entre M1 et M2 n'est pas toujours aisée à assurer. Des difficultés structurelles et organisationnelles sont bien analysées, notamment l'arrivée massive en M2 d'étudiants hors Amiens qui, au-delà de la seule UE recherche, rend difficile la continuité de la formation. La continuité, lorsqu'elle est possible entre les années de M1 et de M2 est un élément structurant de la formation de l'étudiant.

La direction des mémoires interroge devant la population des 13 parcours et la faible représentation du corps universitaire dans les équipes pédagogiques. L'appui sur les laboratoires semble montrer les limites de l'ESPE à encadrer ses propres étudiants. Cette situation n'offre pas les garanties d'une greffe réussie.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation des étudiants fait partie intégrante des objectifs principaux du master *MEEF 2nd degré*, comme indiqué dans la rubrique « Objectifs scientifiques et professionnels » et conformément à l'arrêté du 29 août 2013. La majeure partie des étudiants se préparant au concours de recrutement de l'Education Nationale, la professionnalisation va de pair, y compris pour les candidats en échec qui retentent le concours pour la plupart, occupant entre-temps des postes de contractuel.

Aucun accompagnement spécifique du projet professionnel des étudiants, notamment des étudiants en cursus 2 ne souhaitant pas préparer à nouveau le concours n'est présenté. L'ouverture vers d'autres métiers que ceux de l'enseignement n'est pas envisagée. La fiche RNCP n'a pas été communiquée.

L'accent est mis ici sur la préprofessionnalisation des étudiants de licence en première et troisième année, avec l'unité d'enseignement et de préprofessionnalisation (UEPP), qui articule des apports théoriques sur le système scolaire et la connaissance psychologique de ses publics à des stages d'observation. Cet enseignement est obligatoire pour les étudiants en licence de sciences de l'éducation et optionnel pour les autres parce que les emplois du temps sont contraints voire incompatibles, tous les étudiants de licence ne peuvent bénéficier de cet enseignement. Dans le cas où l'étudiant n'a pas suivi de module UEPP en licence, il n'est pas fait mention d'une forme de mise à niveau en la matière. Il est envisagé une formation à distance est envisagée afin que l'UEPP soit accessible et bénéfique à tous.

Le pilotage de la préprofessionnalisation est assuré par la chargée de mission UEPP de l'ESPE. Son action vise essentiellement à faire évoluer les représentations autour du métier d'enseignant et à faire connaître l'environnement et les élèves.

Place des projets et des stages

La convention de stage existe et est mise à jour chaque année au sein d'un collectif associant le chargé de mission professionnalisation, l'ESPE, le rectorat et le BIOIP (bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle).

Les étudiants de M1 sont admis en stage d'observation et pratique accompagnée durant une journée par semaine, en collège puis lycée (sauf pour les parcours spécifiques à la voie professionnelle qui se déroule exclusivement en lycée professionnel). Des documents de suivis de stage servent de référence pour les tuteurs de terrain en établissement (établissement public local d'enseignement -EPL) qui sont formés. Les visites de stages par les formateurs (ESPE) semblent compliquées à mettre réellement en place, faute de moyens humains.

Les étudiants de M2 fonctionnaires stagiaires travaillent à mi-temps et sont suivis par une doublette tuteur ESPE, tuteur EPL.

Les outils numériques permettent l'individualisation de la formation, via un portfolio qui optimise les échanges entre les parties-prenantes. Le dispositif si séduisant soit-il requiert une mobilisation importante et un usage familier des ressources que les tuteurs ne semblent pas toujours en mesure d'optimiser.

Place de l'international

Cette dimension n'est pas développée, tant pour des questions d'organisation logistique de temps spécifiques qu'en raison de la vocation nationale du recrutement des personnels de l'éducation. L'accueil d'étudiants étrangers du coup est totalement omis. Aucun partenariat n'est envisagé. Il serait pourtant concevable de recevoir des étudiants de nationalité européenne, dans la mesure où ils ont tout à fait la possibilité de se présenter aux concours de l'enseignement français.

On peut regretter donc qu'aucun parcours à l'international ne soit encore envisagé pour le master *MEEF 2nd degré*. Il est vrai que pour les étudiants en stage en responsabilité à mi-temps, la possibilité de partir en stage à l'étranger est actuellement difficilement envisageable.

Il est fait spécifiquement référence à l'enseignement de langues étrangères dans la rubrique « Organisation de la formation » : dans tous les parcours sauf dans les parcours « langues », les étudiants suivent une UE de 20 heures en M1 et

en M2, compensable en M1 et non compensable en M2, conformément au cadrage ministériel en vigueur. L'objectif est d'amener les étudiants au niveau B2 tout en proposant des activités en lien avec le contexte scolaire et éducatif. Un enseignement à distance est rendu possible pour les étudiants salariés, dont les EAP (Emplois Apprentis Professeur) et les étudiants agrégatifs internes. La maison des langues de l'Université propose un soutien spécifique aux étudiants en difficulté sur le plan des langues vivantes.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les modalités de recrutement en M1 sont rappelées alors que le passage en M1 semble être un acquis de droit. Mais aucune donnée chiffrée ne permet d'illustrer cette procédure. Par exemple, on ignore quel est le taux d'admission en M1 pour chaque parcours.

La politique de recrutement en master *MEEF 2nd degré* est volontariste et vise à ouvrir le master à d'autres étudiants qu'aux seuls sortants de licence. La population se présentant à l'entrée en master s'est diversifiée depuis que des aides ont été apportées par diverses collectivités ou OPCA. Des dispositifs sont mis en place pour des publics à besoin particulier. Un nouveau public intègre le master par le biais de la validation des acquis de l'expérience, de validation d'études, par le biais de la formation continue et enfin par le biais d'une AUEC (Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire). Mais on ignore quel est l'effectif de ce nouveau public.

Un dispositif de remise à niveau est proposé pour certains parcours lors de la semaine d'accueil aux étudiants dont la formation est en décalage avec la formation dans laquelle ils s'inscrivent. 40h y sont consacrées.

Il n'est pas fait mention de passerelle particulière vers d'autres formations, notamment en cas d'échec aux concours de l'enseignement en M1 et/ou en M2.

L'absence de données chiffrées rend les éléments du dossier inopérants. Aucune indication ne permet de mesurer au regard d'effectifs connus l'efficacité des dispositifs particuliers.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement, comme la majeure partie des contrôles de connaissances se fait essentiellement en présentiel, sauf en cas de dispense d'assiduité. Pour des étudiants ne pouvant pas suivre normalement tous les enseignements, certains modules (langue vivante, tronc commun, pédagogie du numérique) peuvent être proposés à distance.

La plateforme numérique semble très développée et offre des informations générales, des ressources communes ainsi que des espaces d'échanges personnalisés. La plateforme Tutélec de l'ESPE sert essentiellement d'espace partagé d'information, d'échange de documents, de dépôt. Il ne s'agit pas d'un service d'enseignement à distance. Le numérique constitue cependant un objectif fort de l'ESPE, aussi celle-ci s'est dotée d'une chargée de mission numérique, en charge de la gestion et l'organisation des modules numérique du bloc 2, qui assure plus particulièrement des formations à destination des étudiants et des formations de formateurs à l'utilisation de l'ENT de l'ESPE et plus largement à l'utilisation des TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) dans l'enseignement.

Des ressources numériques sont disponibles sur la plate-forme. Autant le volume horaire dédié au numérique dans le bloc 2 est bien indiqué, quoi que faible (12h en M1 et 8h en M2), autant on saisit mal quelle est la place réelle du numérique dans les autres UE du bloc et dans les autres blocs. On ignore la manière dont les UFR se sont saisis de cet outil qui leur est offert. L'utilisation des TICE au sein de chaque parcours semble difficile à évaluer de par leur diversité. Une ligne politique commune serait la bienvenue pour éviter que leur usage ne soit trop dilué ou réduit à la seule dimension opérationnelle. Une analyse de l'utilisation des TICE par parcours serait effectivement la bienvenue.

Evaluation des étudiants

Les modalités de contrôle des connaissances en M1 figurant en annexe sont clairement définies. Elles sont spécifiques à chaque bloc. Il n'en est pas fait mention pour le M2.

Les règles régissant la validation des années de M1 et de M2 sont bien notées et de façon détaillée. Elles sont communes à l'ensemble des parcours du master *MEEF 2nd degré*, à l'exception du parcours *Histoire-Géographie* pour le calcul de la note totale d'un bloc.

La composition des jurys de master n'est pas détaillée. La mention des jurys composés de « formateurs intervenant » reste trop vague. On ne sait pas précisément quelle place est réservée dans les jurys aux différents membres de l'équipe pédagogique, formateurs en poste dans la composante ESPE, collègues en poste en UFR, partenaires académiques, etc.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'évaluation des compétences s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans le bulletin officiel (BO) du 25 juillet 2013. Les étudiants ont accès à l'information. Les modalités de suivi des compétences s'articulent autour d'une évaluation par bloc en M1 et en M2 et d'une évaluation critériée des compétences du fonctionnaire stagiaire en M2 en vue du jury de qualification des fonctionnaires stagiaires.

Il aurait été intéressant de préciser ici ce que le tutorat mixte apporte au suivi de l'acquisition des compétences des étudiants de M2. Il n'est pas non plus fait mention d'un portefeuille de compétences en M2, alors qu'il est précisé par ailleurs que chaque étudiant possède un e-portfolio sur la plateforme Tutélec de l'ESPE favorisant notamment la

<p>construction de ses compétences professionnelles. Si les compétences sont bien identifiées et suivies pour les fonctionnaires stagiaires, le dispositif semble beaucoup plus léger, voire inexistant pour les M1 et les autres M2. Si le cadre institutionnel est connu, les outils pour identifier et hiérarchiser les compétences, eux ne sont pas mentionnés.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Les diplômés du master <i>MEEF 2nd degré</i> sont suivis par le BIOIP de l'Université de Picardie Jules Verne. Les modalités spécifiques de ce suivi ne sont pas précisées.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Les statuts et le règlement intérieur de l'ESPE prévoient précisément les modalités de mise en place d'un conseil de perfectionnement par parcours. La composition, les attributions et les modalités organisationnelles du conseil sont bien décrites. Un conseil est constitué pour chaque parcours et comprend une quinzaine de personnes, représentant des étudiants, enseignants et responsables pédagogiques, représentant des institutions, chef d'établissement, tuteur de l'EPL, Biatoss, représentant de l'Éducation Nationale (IA IPR), personnels compétents au besoin. En pratique, chaque conseil se tient une fois par an. Les conseils de perfectionnement questionnent l'opérationnalité de la formation et visent à son amélioration. Ils visent autant des problèmes logistiques que des questions de fond sur la base des échanges entre formateurs et formés. On ignore comment et si les 13 conseils de perfectionnement existants entrent en synergie. Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants ne sont pas évoquées, sauf pour le tronc commun de formation en M1. Dans un avenir proche, il serait souhaitable de mettre en place cette évaluation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une structure fédérative fonctionnelle due à une gouvernance partagée.
- Un remarquable effort d'harmonisation des maquettes et des parcours malgré la diversité.
- Un important travail de conception et d'organisation du tronc commun.
- Un campus numérique stimulant et prometteur d'ouverture.
- Des efforts en direction de la diversification des publics, le souci de leur accueil et de leur accompagnement.

Points faibles :

- Une carence d'éléments dans le dossier rendant compte de la spécificité des parcours et des mentions.
- Le suivi des stages sous forme de visites est insuffisant.
- Hormis pour le tronc commun, peu d'éléments sur la façon dont les composantes entrent réellement en synergie et sur la hauteur de la participation effective des partenaires dans le master.
- Une posture recherche plus consommateur que producteur.
- Une focalisation stricte sur les concours laissant de côté d'autres opportunités professionnelles.
- La dimension internationale ne peut se satisfaire d'une mention des langues étrangères.

Avis global et recommandations :

L'avis global est positif, malgré les points faibles listés. La mention a relevé le défi de pourvoir aux besoins d'enseignants sur le territoire régional, y compris des contractuels. Après une mise en route qui a su démontrer sa capacité de réflexion et de réorganisation sur le tronc commun, l'ouverture vers d'autres métiers est à mettre dans les priorités de l'équipe en charge d'animer la mention. Cela devrait se faire concomitamment à une ouverture à l'international tout en prenant appui sur des forces en recherche sans doute élargies au-delà de l'ESPE afin d'inscrire véritablement la formation dans le niveau master. Le développement d'une politique commune en matière de TICE devrait permettre de dépasser le simple outil afin d'apporter une plus-value dans les objectifs professionnels assignés au master.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
MASTER MEEF Second Degré

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-MA180013782-018832-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'ESPE à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la directrice, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les précisions suivantes:

Organisation

La direction ESPE peut fournir précisément l'équipe pédagogique de chacun des 13 parcours, néanmoins, les équipes étant évidemment différentes selon les parcours, les compétences de chacun aussi, il n'était pas possible de faire un état des lieux plus précis au sein du compte-rendu.

Equipe pédagogique

Le rapport souligne le manque d'un groupe de pilotage académique ESPE-second degré. Il est cependant à souligner que l'ESPE tente de faire au mieux dans sa volonté de construction commune, notamment, au travers des conseils de perfectionnement et nos propositions d'offre de formation continue, et demande de continuum de formation. On peut penser que le temps consacré par le Rectorat à la réforme du collège a de fait empêché les acteurs du rectorat d'accéder à nos souhaits de rapprochement.

Le manque d'enseignants-chercheurs souligné dans le dossier est effectif, malgré la politique volontariste de re-pyramidage menée par la direction de l'ESPE. Au vu du nombre de postes perdus, cette dernière trouve cependant ses limites dans l'augmentation des effectifs d'étudiants et donc des moyens-heures nécessaires à assurer leur formation.

Hormis la Directrice, l'équipe de direction ne dispose d'aucune décharge de service, conformément aux textes régissant les ESPE. Ainsi, l'ensemble de l'équipe de direction assure ses missions en plus de son temps de travail, bénéficiant d'une prime (entre 30 et 80 UC selon les missions) pour son investissement.

Concernant la Directrice adjointe en charge du second degré, elle assure en outre le rôle de responsable de mention second degré et a notamment animé, coordonné et a mis en place, durant ces deux dernières années :

- la cohérence des 13 parcours ainsi que le dossier commun;
- le projet agrégation interne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN